

Je soussigné

Nom : Prénom :

Adresse :

N° Licence FFA :

Licencié à jour de mes cotisations à la Fédération Française d'Airsoft

Donne pouvoir à

Nom : Prénom :

Adresse :

N° Licence FFA :

Licencié à jour de ses cotisations à la Fédération Française d'Airsoft, pour me représenter à son Assemblée Générale Ordinaire convoquée pour le 29 Septembre 2018 à 10H00, à MOULINS, avec l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Bilan moral de l'exercice 2018
- Bilan d'activité de l'exercice 2018
- Bilan financier de l'exercice 2017
- Rapport des commissions
- Élection des membres du Conseil d'Administration
- Élection du Bureau par le Conseil d'Administration
- Élection des coordinateurs de commissions par le Conseil d'Administration
- Orientations de la Fédération et missions des commissions pour l'exercice 2019
- Recrutement de bénévoles
- Vote du budget

En conséquence, assister à cette Assemblée, signer la feuille de présence, les procès-verbaux et toutes autres pièces, prendre part à toutes délibérations et émettre tout vote sur les questions à l'ordre du jour.

Signature du mandant (la personne qui donne pouvoir) :

Ce don de pouvoir sera validé sur présentation des pièces suivantes :

- Photocopie de la carte d'identité du mandant (le « donneur »)
- Photocopie de la licence du mandant
- Carte d'identité du mandataire (le « porteur »)
- Licence du mandataire
- Ce document, complètement rempli et non raturé

Les président de clubs, enregistrés comme tel dans le GESAD, sont porteurs par défaut des pouvoirs de tous leurs membres non présents ou représentés par un autre licencié, cela sans avoir besoin de procuration. En donnant procuration, les présidents de clubs, enregistrés comme tel dans le GESAD, délèguent les pouvoirs de tous leurs membres, non présents ou représentés par un autre licencié, au porteur de pouvoir.